

## « Sage-femme, une profession médicale pour la santé des femmes »

### POINT D'ETAPE

#### Situation des sages-femmes, 1 an après les conclusions du Ségur de la santé

23 juillet 2021

Il y a un an, en pleine pandémie de Covid, les sages-femmes découvraient que la périnatalité n'était pas au programme des travaux du Ségur de la santé et qu'elles bénéficieraient d'une valorisation identique aux paramédicaux à l'hôpital.

Une année pendant laquelle la profession s'est réorganisée pour prendre en charge de façon optimale les femmes, enceintes ou non, pour des soins non différables : naissances, IVG et autres urgences.

### Un triste constat

Et pourtant, à ce jour, aucune statistique officielle de la part de Santé Publique France ne nous a été communiquée (malgré nos demandes) concernant l'impact de la pandémie sur la santé des femmes enceintes, juste accouchées et celle de leurs enfants. Seuls les retours de nos consoeurs ont pu illustrer les drames qui se sont joués dans nos maternités : césariennes avant terme pour sauvetage maternel, prématurité iatrogène, décès, augmentation des violences intrafamiliales.

Les maternités se sont réinventées pour accompagner au mieux les femmes, contaminées ou pas : mise en place d'astreintes, souvent non rémunérées, pour gérer les patientes covid + et préserver les femmes saines. Des gardes chargées pour les équipes protégées par des équipements insuffisants, pendant de longues journées de travail.

En ville, les sages-femmes libérales et territoriales ont dû faire preuve de disponibilité et d'adaptabilité pour accompagner les femmes précocement sorties de maternité, parfois porteuses du virus, avec des équipements inexistantes ou au mieux insuffisants qu'elles se sont procurées, sur leurs propres deniers, à des prix prohibitifs. Elles se sont réorganisées, grâce à la télémedecine, pour garder le lien avec les familles, particulièrement angoissées dans cette période.

### Le temps d'agir

Tous ces éléments, doublés d'un manque de reconnaissance de la part des pouvoirs publics, ont déclenché des vagues de protestation de la part des sages-femmes qui s'en sont émues auprès de leurs élus locaux, provoquant une véritable prise de conscience

de leur part. Sur tout le territoire et en outre-mer, les sages-femmes se sont mobilisées massivement lors de journées de grève ou d'actions de sensibilisation de la population.

La Loi Rist est venue apporter quelques avancées demandées de longue date par les sages-femmes : fin de la limitation des arrêts de travail des femmes enceintes, adressage à un spécialiste dans le parcours de soins. Néanmoins d'autres mesures essentielles à l'amélioration de la prise en charge des femmes attendent encore leurs décrets d'application.

## Nos attentes

Insuffisant pour satisfaire les sages-femmes et les encourager à poursuivre leurs missions :

- les sages-femmes territoriales attendent toujours, à minima, une "prime Ségur" en attendant une réorganisation de leur place dans la hiérarchie des services de PMI et une revalorisation substantielle de leur rémunération.
- les sages-femmes salariées du privé, revalorisées d'une prime Ségur de 160€ par mois, dénoncent leurs conditions d'embauche, d'emploi et leurs conditions de travail et de rémunération. Des mouvements de grèves très suivis sont venus dénoncer l'insécurité générée pour les patientes prises en charge dans ces structures. Les sages-femmes fuient de façon justifiée ces maternités accentuant ainsi les difficultés de fonctionnement. La balle est dans le camp des employeurs.
- En ville, les sages-femmes libérales ont vu exploser leur niveau de charges, et se voient parfois demander le remboursement de l'aide ponctuelle pour perte d'activité versée il y a quelques mois. Elles dénoncent la désertion de la coordination PRADO par les services de l'Assurance Maladie, laissant certaines familles sans suivi à domicile et rattrapant des situations dramatiques par défaut de soins. Les négociations avec la CNAM sur la télémedecine ont été interrompues de façon unilatérale en automne, notre demande d'outils pour le suivi post partum et l'accompagnement global à la naissance étant retoquée. Elles reprennent en fin de printemps sur le suivi postnatal avec des propositions indignes des attentes justifiées par les très mauvais chiffres français en matière de morbidité maternelle. L'accompagnement global à la naissance est encore inexistant et nos demandes de transformation du FAMI en Forfait Structure refusées. C'est un véritable bras de fer qui se joue entre une CNAM qui ne se positionne que sur lettre de cadrage ministérielle (du jamais vu) et les sages-femmes qui refusent d'être bradées et attendent des mesures fortes pour la profession.
- A l'hôpital, annoncées pour le printemps, les négociations salariales prévues par le Ségur avec les organisations syndicales sont remises à plus tard en attendant le rapport de l'IGAS, arlésienne ministérielle, promis pour juin et toujours inexistant. Ce temps a été mis à profit par l'ONSSF pour renforcer ses échanges avec les organisations syndicales afin de porter les véritables demandes des sages-femmes. De plus, nous avons demandé au ministère d'être associés aux futurs travaux. Nous avons aussi renforcé nos liens avec l'INPH, qui regroupe plusieurs syndicats de praticiens hospitaliers qui ont compris les difficultés de la profession. Ils ont officiellement pris position pour soutenir les sages-femmes dans leur demande d'intégrer le statut des personnels médicaux à l'hôpital et proposé à l'ONSSF d'intégrer l'INPH, ce qui est

chose faite depuis quelques semaines. Les conditions d'embauche à l'hôpital, dénoncées de longue date, ont montré leurs limites avec de grosses difficultés de recrutement, en particulier pour les remplacements d'été, nécessitant une réorganisation des maternités pour maintenir la sécurité des patientes dans les services prioritaires.

Nous n'oublions pas les étudiants que nous soutenons dans toutes les étapes de leur parcours au travers du soutien sans faille apporté à l'ANESF, qui encore plus que d'habitude, a réalisé un travail de fond exceptionnel pour porter la voix des étudiants et des jeunes professionnels proposant une ambitieuse réforme des études plébiscitée par l'ensemble de la profession.

## Agir à tous les niveaux

Nous souhaitons aussi rappeler le rôle essentiel de nos représentants locaux :

- les équipes des URPS de l'ancienne mandature et de la nouvelle qui, au contact des ARS, ont fait remonter les difficultés rencontrées par la profession : EPI, participation à la vaccination, difficultés de coordination ville-hôpital. Leur rôle incontournable a été confirmé dans la gestion de cette crise.
- Nos représentants en CPR et CDCE, au contact des CPAM, qui portent aussi la voix des sages-femmes.

Enfin, au niveau national, notre présence au sein de l'UNPS et l'UNAPL a plus que jamais permis de ne pas oublier la périnatalité dans les thématiques abordées, les sages-femmes prenant une place importante dans ces institutions.

De plus, les liens tissés avec les élus commencent à porter leur fruits au travers de différentes propositions de loi cherchant à rétablir la juste place des sages-femmes dans notre système de santé : sage-femme directrice de CPEF, proposition de loi d'Annie Chapelier,... Il nous faut garder le lien avec eux et se faire connaître à tous les niveaux. Les présidentielles et les législatives se profilent, les sages-femmes sauront pour qui voter.

**Vous l'avez compris, les sages-femmes se font entendre, nous y œuvrons au quotidien, la route est encore longue mais les sages-femmes savent être tenaces et endurentes.**

**Pour vous, avec vous !**

L'équipe de l'ONSSF

© 2021 ONSSF

ONSSF  
38 rue Dunois  
75647 PARIS cedex 13  
secretariat@onssf.org



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur ONSSF.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue